



Constructeur qui impose signature avenant CCCMI

Par Spirou56

Bonjour

J'ai signé un CCMI début d'année 2025. La demande de permis a été déposée par le constructeur un mois après et la mairie impose des modifications sensibles, parce que le constructeur n'a pas tenu compte du dernier PLUi adopté courant décembre 2024.

Il veut m'imposer la signature d'un avenant pour les changements en question.

Tant que je ne signe pas, il ne déposera pas le nouveau permis (le délai pour modifier le premier est dépassé).

Question :

comment puis-je sortir de ce CCMI concrètement ?

sachant que je souhaite laisser tomber le projet du coup, ne souhaitant pas suivre sur le montant annoncé.

Merci de vos avis !

Par yapasdequoi

Bonjour,

La situation semble bloquée.

Tentez une conciliation ?

Par Spirou56

merci pour votre réponse

En fait, je me demande en quoi je devrais concilier pour sortir du CCMI, du fait que je ne veux pas signer l'avenant pour des surcoûts dont ils portent la responsabilité.

Que se passe-t-il si je me contente de ne pas donner suite (éventuellement en envoyant un recommandé pour formaliser ce point) ?

Par yapasdequoi

Le CCMI mentionne-t-il explicitement les conditions suspensives, dont l'obtention du permis de construire ?

Par Spirou56

oui

Par yapasdequoi

Donc relisez bien ces clauses et vous pourrez annuler le CCMI.

Par Spirou56

merci

étant donné que le permis doit être obtenu sous 12 mois d'après le CCMI, et qu'il reste encore 7 mois, cela signifie que je reste dans cette situation floue et que dans 7 mois, le CCMI tombe de lui-même ?

Par yapasdequoi

C'est pas automatique. Faudra quand même le notifier.
Commencez par relancer par courrier RAR.

Par yapasdequoi

[url=https://www.lba-avocat.com/articles/244-ccmi-comment-en-sortir]https://www.lba-avocat.com/articles/244-ccmi-comment-en-sortir[/url]